



ÉDITORIAL

ET SI ON MISAIT SUR LA STABILITÉ ET LA SÉRÉNITÉ ?

Gel de MaPrimeRénov', changement intempestif de la RE2020, nouvelle réglementation photovoltaïque, réforme surprise de la REP PMCB, baisse des aides à l'apprentissage : le Bâtiment est épuisé par le chaos que lui impose les gouvernements successifs.

Comment investir, prévoir et recruter dans un tel contexte ? Comment espérer atteindre les objectifs ambitieux de rénovation énergétique alors que les professionnels sont laissés sans visibilité ? En gelant MaPrimeRénov' du jour au lendemain, ce sont des milliers d'entreprises qui voient leur carnet de commandes s'effondrer. En modifiant la RE2020 alors même que les process venaient d'être mis en place, ce sont des coûts supplémentaires et des adaptations forcées qu'on leur inflige. La nouvelle réglementation photovoltaïque bouscule une filière pourtant prête à accélérer. Quant à la réforme de la REP PMCB, censée apporter une stabilité, elle est devenue un casse-tête réglementaire. Enfin, la baisse des aides à l'apprentissage coupe le secteur d'un vivier essentiel de jeunes formés aux métiers de demain.



in'li p. 02
3 questions à Laurianne Dijol, administratrice.

PRÉVENTION p. 02
Prise en compte des fortes chaleurs à partir du 1^{er} juillet 2025

Dans un contexte de dérèglement climatique, la prévention du risque lié à la chaleur constitue un enjeu grandissant.



Ces revirements incessants, décidés sans concertation, fragilisent nos entreprises et compromettent à la fois la réussite des engagements climatiques de la France et celle de ses forces vives.

Ce que le secteur réclame est simple : de la stabilité, de la clarté, de la visibilité. Et surtout, une vraie concertation en amont avec les professionnels du Bâtiment avant d'imposer à la filière des décisions à l'impact lourd. Arrêtons de naviguer à vue et préparons ensemble une rentrée plus sereine pour tous. ▶



Philippe SERVALLI
Président de la FFB Grand Paris Ile-de-France

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE
CHAMBRES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Sommaire

AUTORISATIONS D'URBANISME p. 03
Prorogation exceptionnelle
Le mardi 27 mai a été publié un décret prorogeant la durée de validité des autorisations d'urbanisme.

MAPRIMERÉNOV' p. 03
La FFB obtient gain de cause pour les monogestes
Le gel de MaPrimeRénov' a représenté un véritable coup dur pour les professionnels du Bâtiment, déjà fragilisés par une conjoncture difficile.

LICENCIEMENT p. 03
Entretien préalable
Que faire en cas de report de l'entretien préalable en raison de l'arrêt de travail du salarié ?





■ CHORUS PRO

Fin du rejet des factures pour erreur de montant

L'Agence pour l'informatique financière de l'État a procédé à une mise à jour du portail Chorus Pro. Elle a supprimé la possibilité de rejeter en totalité une facture pour une erreur de montant. Si la maîtrise d'œuvre constate une erreur sur une facture, elle est alors obligée de la corriger et ne peut pas la refuser. ►

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71

■ APPRENTISSAGE

Premières mesures gouvernementales

Depuis plusieurs mois, le gouvernement réfléchit à des mesures de réforme relatives à l'apprentissage. Des premiers arbitrages ont été pris. À compter du 1^{er} juillet 2025, un forfait de 750 € est appliqué aux entreprises pour les formations de niveaux 6 et 7 (BAC + 3 et plus). ►

» CONTACT • Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10

■ OBLIGATION DU BAILLEUR

Clause de non recours

Une clause par laquelle le locataire renonce au recours contre le bailleur et son assureur, ne libère pas le bailleur de son obligation de délivrance, c'est-à-dire, de celle de remettre un bien en bon état d'usage et de réparation. ►

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71

■ VICES CACHÉS

Point de départ de l'action en garantie

Le constructeur dispose d'un délai de deux ans pour agir contre son fournisseur et/ou son assureur sur le fondement de la garantie des vices cachés. Ce délai commence à courir à partir de la date à laquelle le constructeur a lui-même été assigné en responsabilité, ou, à défaut, la date de l'exécution de son obligation à réparation. ►

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71



■ in'li

3 questions à Laurianne Dijol, administratrice

Vous êtes administratrice chez in'li, filiale d'Action Logement dédiée au logement intermédiaire. En quoi consiste ce mandat ?

Des réflexions éclairées et des échanges entre profils différents mais complémentaires permettent de définir une approche stratégique partagée. in'li a pour mission de faciliter l'accès au logement des salariés et des jeunes actifs à revenus moyens, en renforçant le lien entre emploi et habitat. Grâce à des loyers en moyenne 15 % inférieurs à ceux du parc privé, les logements à prix maîtrisé apportent une réponse concrète aux tensions du marché locatif, tout en améliorant les conditions de vie des Franciliens. En rapprochant les lieux de travail et d'habitation, in'li participe également au dynamisme des territoires. En tant qu'administrateur, je veille à réduire la vacance du parc immobilier. Mon rôle consiste à m'assurer que chaque projet ait un impact positif sur l'environnement et le territoire. Enfin, in'li a pour ambition d'acquérir, de construire, puis de revendre les logements à ses locataires, favorisant ainsi leur accession progressive à la propriété. Le conseil d'administration est paritaire et se réunit 4 fois par an.



direction structurée et impliquée. C'est pour moi un gage de confiance et d'efficacité. Ce mandat m'offre une vision élargie et concrète des enjeux économiques, sociaux et politiques liés à l'immobilier en Ile-de-France. C'est une vraie opportunité

de monter en compétences. En contribuant à l'accès au logement pour les classes moyennes, je mets mon énergie au service de l'intérêt général. C'est un engagement porteur de sens, très enrichissant.

Quel est votre souvenir le plus marquant au sein de cette instance ?

J'ai accompagné une salariée confrontée à une situation d'extrême urgence. Grâce au dispositif Action Logement, elle a pu bénéficier rapidement d'un logement. Pouvoir contribuer, à mon niveau, à lui redonner un peu de stabilité, c'est une immense fierté.

Ce genre d'expérience me rappelle combien l'engagement a du sens. Chaque action compte, surtout quand elle change concrètement une vie.

J'invite les entrepreneurs à diffuser largement à leurs salariés [les solutions proposées par in'li](#). Le logement de nos salariés doit être défendu. Un logement bien placé, c'est parfois ce qui permet à un talent de rester, ou à une vie de redémarrer. ►

» CONTACT • Katia TARDIEU
tardieuk@grandparis.ffbatiment.fr • 06 47 91 70 26

Que vous apporte ce mandat, tant sur le plan personnel que professionnel ?

J'ai la chance de côtoyer une équipe de

■ PRÉVENTION

Prise en compte des fortes chaleurs à partir du 1^{er} juillet 2025

Dans un contexte de dérèglement climatique, la prévention du risque lié à la chaleur constitue un enjeu grandissant en termes de conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés. C'est la raison pour laquelle un décret et un arrêté ont été publiés, le 27 mai 2025, afin d'adapter les règles du Code du travail aux épisodes caniculaires.

Pour ce faire, à compter du 1^{er} juillet 2025, l'employeur devra évaluer les risques liés au travail lors d'épisodes de chaleurs intenses, en intérieur ou en extérieur, et prendre les mesures de prévention idoines (ex : adapter l'organisation du travail, et notamment les horaires de travail ; fournir des EPI afin de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ; augmenter, autant que nécessaire, la fourniture d'eau



fraîche potable, etc.). En cas d'inaction de la part de l'employeur, l'inspection du travail pourra intervenir. ►

» CONTACT
Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10



■ AUTORISATIONS D'URBANISME

Prorogation exceptionnelle

Le mardi 27 mai a été publié un décret prorogeant la durée de validité des autorisations d'urbanisme. Le délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable, intervenus entre le 28 mai 2022 et le 28 mai 2024, est porté à cinq ans au lieu de trois. Le délai de validité des mêmes documents d'urbanisme pris entre le 1^{er} janvier 2021 et le 27 janvier 2022 est prolongé d'un an. ▶

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71

■ RISQUE CHIMIQUE

Campagne de l'OPPBTP

Suite à une enquête menée par l'OPPBTP, il apparaît que le risque chimique est largement sous-évalué, voire méconnu. Dans ce cadre, l'OPPBTP lance une nouvelle campagne afin de faire prendre conscience des risques liés aux produits chimiques. Pour les compagnons, une incitation à la lecture des pictogrammes sur les étiquettes des produits utilisés, avant le commencement des travaux, et pour les encadrants, un engagement à des

démarches de prévention sont mis en avant. L'OPPBTP a élaboré une affiche quiz pour apprendre à repérer les pictogrammes, des mémos : « Les pictogrammes de danger », « Produits chimiques : bien porter son masque et ses gants », une boîte à outils « Risques chimiques » et enfin un jeu pour les apprentis. De plus, un calendrier de webinaires est programmé. ▶

» CONTACT
Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10

■ PHOTOVOLTAÏQUE

Un projet de loi à l'étude

Proposé dans le cadre de la loi Gremillet sur la programmation énergétique, un moratoire suspendant temporairement les projets photovoltaïques et éoliens a suscité une vive polémique. Jugé par de nombreux acteurs du secteur comme un frein majeur au développement des énergies renouvelables et une véritable catastrophe



économique, le texte a été largement rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale, avec 377 voix contre et 142 pour. Il doit désormais repartir en deuxième lecture au Sénat, dans le cadre de la navette parlementaire. ▶

» CONTACT • Rosa Maria DILENGITE
dilengitem@grandparis.ffbatiment.fr • 07 88 98 26 99

■ MAPRIMERÉNOV'

La FFB obtient gain de cause pour les monogestes

Le gel de MaPrimeRénov' a représenté un véritable coup dur pour les professionnels du Bâtiment, déjà fragilisés par une conjoncture difficile. Face à cette situation, la FFB a rapidement réagi.



Grâce à sa mobilisation, le dispositif MaPrimeRénov' a finalement été réajusté : le gel ne concerne désormais plus que les rénovations d'ampleur, les travaux monogestes étant désormais exemptés. Bien que la reprise complète du dispositif soit prévue pour le 15 septembre prochain, la filière reste néanmoins vigilante quant à son évolution, espérant ainsi mettre un terme à cette période d'incertitude. ▶

» CONTACT • Rosa Maria DILENGITE
dilengitem@grandparis.ffbatiment.fr • 07 88 98 26 99



■ LICENCIEMENT

Entretien préalable

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de licenciement, si l'employeur est confronté au report de l'entretien préalable en raison de l'arrêt de travail du salarié, il n'est pas tenu de procéder à l'envoi d'une nouvelle convocation pour le nouvel entretien préalable. Il n'est pas non plus obligé de respecter le délai de cinq jours ouvrables minimum qui doit séparer la présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, ou sa remise en main propre contre décharge, et la date de l'entretien. ▶

» CONTACT • Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10

■ ASSURANCE DÉCENNALE DU CONSTRUCTEUR

Le défaut peut justifier une résiliation du marché

Dans un arrêt rendu le 30 avril 2025, la Cour de cassation affirme que l'absence de souscription à une assurance décennale constitue un manquement suffisamment grave pour justifier, sans faute du maître d'ouvrage, la résiliation du marché de travaux. ▶

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71



■ OPPBTP

Accompagnement des entreprises

L'OPPBTP, organisme professionnel dédié aux entreprises du Bâtiment pour les accompagner dans le domaine de la prévention et de la sécurité au travail, dispose d'un maillage par département de conseillers prévention pour répondre aux demandes des entreprises. Rapprochez-vous de votre Chambre Syndicale qui orientera vos demandes ! ▶

» CONTACT • Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10





FORMATION

Du nouveau à l'Éco-Campus

Dès la rentrée, l'Éco-Campus du Bâtiment proposera deux nouveaux diplômes pour répondre aux besoins des entreprises.

Un titre professionnel plaquiste, niveau 3, permettra aux jeunes de se former en un an (400h) à réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et à réaliser le traitement des joints et des reprises. Il débutera en octobre 2025.

Autre nouveauté, un CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments, également de 400h/an accueillera les apprentis, dès la rentrée 2025. La formation portera sur la maintenance en extérieur et en intérieur, avec l'objectif de former des salariés polyvalents.

Ces jeunes recherchent des entreprises prêtes à les accueillir. Recruter un apprenti, c'est miser sur l'avenir de votre métier, transmettre un savoir-faire et renforcer votre équipe. Donnez sa chance à un jeune en formation et participez à la montée en compétences de toute une filière. ▶

» CONTACT • Nadia DJA DAOUADJI • n.djadaouadji@eco-campus-batiment.fr • 01 41 93 40 41

MÉTALLERIE

Metal Heroes saison 4

La 4^{ème} saison de Metal Heroes vient de se terminer sur des très belles audiences.

« Vis ma vie d'alternant en métallerie » a cumulé plus de 2 millions d'impressions et plus d'1 million de vues. En 4 vidéos courtes, William, alternant en métallerie, raconte son histoire : pourquoi, il a choisi la métallerie, comment ça se passe dans son école, ses journées en entreprise et surtout ce que lui a apporté l'alternance. [Voir ou revoir ces vidéos](#) ▶

» CONTACT • Karine SANCHEZ • sanchezk@groupepmetallerie.fr • 06 81 73 41 47



GUIDE

Comment faire des garde-corps ?

La toute nouvelle édition du guide « Comment faire des garde-corps ? » vient d'être publiée. Ce guide fournit l'ensemble des informations nécessaires à la conception des garde-corps, quel que soit leur lieu d'installation : bâtiment d'installation, de bureaux,

commerces, locaux industriels, stades... Le corpus normatif, dont la NF P01-012 fait partie, définissant les exigences de conception a récemment été mis à jour. Le guide complet est réservé aux adhérents de CESAME qui peuvent [le télécharger ici](#). ▶

» CONTACT • Mathieu QUEIROS • queirosm@groupepmetallerie.fr • 07 86 82 82 78

DGD

Délai de saisie du juge

Les juges ont indiqué que conformément au Cahier des clauses administratives générales (CCAG) de 2021, une proposition de règlement amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge du contrat pour contester le décompte général. Aussi, le point de départ du délai précité est le rejet implicite ou explicite du mémoire en réclamation. ▶

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71



CHÔMAGE INTEMPÉRIES

Le taux de cotisation reste inchangé

Un arrêté publié au Journal officiel le 5 juin 2025 vient fixer les paramètres de calcul de la cotisation des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics au titre du chômage intempéries pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Le taux de cotisation reste inchangé en comparaison de la campagne 2024-2025. Celui-ci est de :

- 0,68 % du montant des salaires à prendre en compte (déduction faite de l'abattement) pour les entreprises du gros œuvre et des travaux publics ;
- 0,13 % pour les autres entreprises.

Seul le montant d'abattement à défalquer du total des salaires servant de base au calcul de la cotisation est modifié et passe à 95 040 €, contre 93 204 € pour la campagne 2024-2025. ▶

» CONTACT • Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10



la lettre

N°392 Juillet-Août 2025

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17

☎ 01 40 55 10 00

✉ contact@grandparis.ffbatiment.fr

🌐 www.ffbatiment.fr/grand-paris-idf

📱 @FFBGrandParis

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris Ile-de-France et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Sofy Mulle

PHOTOS David Morganti, Adobe Stock, DR

COPYRIGHT FFB Grand Paris IDF- 2025

CRÉATION GRAPHIQUE
manuelmoreau@icloud.com